

membres de la Première réserve et de 25 000 membres de la Réserve supplémentaire disponible.

Pour employer efficacement toutes les ressources de la Réserve, il faut faire en sorte que la distinction qui s'est établie entre le personnel de la Force régulière et celui de la Réserve soit considérablement réduite. Les obligations de ces deux groupes doivent être fusionnées suivant le principe de la «force totale». Ainsi, une unité chargée d'intervenir en cas d'urgence pourrait compter à la fois des membres de la Force régulière et des réservistes, peu importe la proportion relative des représentants de ces deux éléments; la proportion requise pour respecter un engagement donné varierait selon le genre d'unité, le délai de réaction souhaité et les compétences à mettre en oeuvre. Si nous voulons faire davantage appel à la Réserve pour élargir le cadre de la Force régulière, nous devons augmenter largement les effectifs de la Réserve et doter cette dernière de services d'instruction nettement supérieurs et d'un équipement beaucoup plus perfectionné.

(Livre blanc de la Défense nationale, «Défis et engagements: Une politique de défense pour le Canada» juin 1987, page 65).

Dans une structure de «force totale», la Réserve sera élargie, de sorte qu'elle puisse non seulement renforcer la Force régulière, mais aussi assumer d'autres tâches bien déterminées. La Réserve navale aura deux fonctions de temps de guerre, à savoir le contrôle naval et la défense maritime des côtes, y compris le dragage de mines. La Milice, pour sa part, participera aux opérations de défense menées au Canada et ailleurs en Amérique du Nord et formera des remplaçants à l'intention des forces terrestres déployées outre-mer. Elle organisera, de surcroît, une force relativement importante de gardes légèrement armés ayant pour mission de protéger les points vitaux militaires et fera beaucoup en ce qui concerne les organismes de soutien logistique et médical requis pour appuyer les forces chargées de garantir le respect de nos engagements consolidés en Europe. La Réserve aérienne sera associée de plus près à l'élément Air de la Force régulière, grâce à la création d'un certain nombre d'unités intégrées dont les effectifs seront recrutés tant dans la Force régulière que dans la Réserve. Enfin, la Réserve des communications continuera d'assurer des services de communications stratégiques et tactiques. Pour parvenir à revitaliser ainsi la Réserve, il faudra, bien sûr, en accroître sensiblement les effectifs et la doter de matériel nouveau et amélioré.

(Ibid., p. 66).

Au cours des trois premières années, les augmentations seront de l'ordre de 2 000 par an, et de 3 500 par an au cours des douze années suivantes. La Milice doit passer de 15 500 à 50 838 membres, la Réserve aérienne de 950 à 5 150 membres, la Réserve navale de 3 450 à 5 325 membres, la Réserve des communications de 1 594 à 1 705 membres et le personnel de l'infrastructure nationale d'environ 280 à environ 1 000 membres.

La Réserve supplémentaire doit être divisée en deux groupes. La Réserve supplémentaire disponible, composée de 25 000 membres une fois les effectifs prévus atteints, sera chargée de tâches particulières comme la protection de points vitaux. La Réserve supplémentaire d'attente servira de réservoir de personnel chargé, en temps de crise, de tâches non précisées.